

ARTICLE 8

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

Fait à Saint Michel Chef Chef, le 02 juin 2025.

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué

Au développement urbain, Travaux et Cadre de vie

Yvon J. OB

